

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 03/03/2025

ID : 030-213000284-20250303-2025_02_07_1-AR



Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Service Direction générale
Marchés Publics

DÉCISION MUNICIPALE n° 2025-02-07

Objet : Signature d'un marché public ayant pour objet l'Établissement d'un programme et d'un projet de CCTP pour la consultation de maîtres d'œuvre sur la base d'une « expression de besoin » pour le réaménagement du centre commercial ALDI

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R2122-8,
Vu la délibération n°2020-07-022-a du Conseil municipal portant sur les délégations du Conseil municipal au Maire,
Vu l'avis favorable de la commission achat du 24 février 2025,
Vu le projet pour le réaménagement du centre commercial ALDI,

Considérant que la ville a besoin d'établir un programme et un projet de CCTP pour la consultation de maîtres d'œuvre dans le cadre de son projet pour le réaménagement du centre commercial ALDI,
Considérant la mise en concurrence effectuée sous la forme de la demande de plusieurs devis,
Considérant que l'offre de Dyn'AMO conseil & EPIC est la plus avantageuse,

DÉCIDE

- de signer le marché public ayant pour objet l'Établissement d'un programme et un projet de CCTP pour la consultation de maîtres d'œuvre sur la base d'une « expression de besoin » pour le réaménagement du centre commercial ALDI, pris sur le fondement de l'article R2122-8 du code de la commande publique, avec la société Dyn'AMO conseil & EPIC, pour un montant de 21 540 € TTC.
- de préciser que les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET